

6.—Estimations de l'emploi et du chômage, par région, 1946 et 1956-1967

NOTA.—Les chiffres comparables de 1947-1955 figurent dans l'Annuaire de 1962, p. 775.

Année	Atlantique		Québec		Ontario		Prairies		Colombie-Britannique	
	Emploi	Chômage	Emploi	Chômage	Emploi	Chômage	Emploi	Chômage	Emploi	Chômage
	(milliers)									
1946 ¹	392	23	1,283	54	1,654	48	947	21	390	16
1956 .	489	31	1,535	80	2,096	51	976	22	489	14
1957 .	492	45	1,576	101	2,161	77	992	27	509	27
1958 .	469	67	1,582	153	2,142	122	1,013	43	501	47
1959 .	482	59	1,620	138	2,198	103	1,049	35	521	36
1960 .	492	59	1,639	164	2,249	128	1,069	47	516	48
1961 .	507	64	1,652	168	2,269	132	1,100	53	527	49
1962 .	516	62	1,713	139	2,317	105	1,129	46	551	39
1963 .	522	55	1,762	142	2,382	94	1,138	44	571	39
1964 .	542	46	1,827	124	2,473	83	1,162	37	605	34
1965 .	566	45	1,912	109	2,548	66	1,196	31	639	28
1966 .	586	40	2,016	100	2,651	69	1,222	26	678	32
1967 .	593	42	2,080	116	2,745	89	1,238	29	723	39

¹ Sans Terre-Neuve.

Section 3.—Statistique de l'emploi*

Sous-section 1.—Statistique de l'emploi, des gains et de la durée du travail

Les données statistiques mensuelles sur l'emploi sont recueillies auprès des grandes entreprises depuis 1921, année où l'on a institué une enquête visant à établir des nombres-indices de l'emploi pouvant servir d'indicateurs économiques courants. En 1941, on a élargi le cadre de l'enquête pour obtenir des renseignements sur les bordereaux de paie et les salaires et traitements par personne. En 1944, on en a élargi la portée de nouveau afin d'établir des données sur les heures de travail et les salaires hebdomadaires et horaires. Pendant la guerre aussi, on a établi des chiffres distincts pour les hommes et pour les femmes au travail. À partir des éditions de janvier 1966, les données présentées dans les publications *Employment and Average Weekly Wages and Salaries* et *Man-Hours and Hourly Earnings* sont calculées sur une base révisée. Une série chronologique (n° de catalogue 72-504F) présente, selon la base révisée, la statistique mensuelle et annuelle depuis 1961-1965 et le cadre en sera reporté jusqu'à 1957. La révision implique la publication d'indices de l'emploi sur la base 1961=100 plutôt que sur celle de 1949=100. Les données sont établies selon la Classification type des industries de 1960 à la place de celle de 1948. On a adopté, pour les déclarations, le nouveau concept de l'établissement, et il en résulte que, dans un certain nombre de cas, des activités qui auparavant faisaient l'objet de rapports distincts sont maintenant réunies en une seule entreprise se prêtant à la déclaration de tous les éléments de la statistique industrielle fondamentale, y compris l'emploi et la paie.

Au-dessous de l'échelon provincial, la statistique de diverses régions urbaines est calculée pour les zones métropolitaines du recensement ainsi que pour d'autres agglomérations urbaines autrement définies. Actuellement, l'enquête porte sur des entreprises employant 20 personnes ou plus au cours de tout mois de la période en cours plutôt que, tel qu'on l'indiquait dans le passé, sur «celles qui emploient habituellement 15 personnes ou plus». Les renseignements paraissant aux tableaux 7 à 14 sont présentés selon la série révisée.

L'enquête porte maintenant sur des secteurs des grandes divisions industrielles énumérées ci-après: exploitation forestière, mines (y compris le bocardage), fabrication, construction, transports, communications et autres services d'utilité publique, commerce, et finances, assurances et immeuble. Elle porte aussi sur certains secteurs des services, notamment les hôtels et restaurants, les blanchisseries et établissements de dégraissage et

* Rédigé à la section de l'emploi, Division du travail, Bureau fédéral de la statistique.